



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catégorie A

Question écrite n° 131740

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur l'évolution statutaire en catégorie A de la profession d'infirmier dans l'éducation nationale. Aujourd'hui ils sont plus de 7 700 concernées sur le territoire national. Parallèlement les infirmiers de la fonction publique hospitalière bénéficient quant à eux de cette revalorisation depuis septembre 2010. L'utilité des soins infirmiers, au sein des établissements de l'éducation nationale, n'est plus à démontrer. Le sentiment d'injustice chez les personnels concernés grandit donc légitimement. Si rien ne change, le risque existe de rendre défavorable l'attractivité de l'exercice d'infirmier de l'éducation nationale. Aussi, devant l'exaspération de la profession qui perçoit dans ce retard le déni de soin infirmier, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre à cette demande équitable et légitime des infirmiers de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131740

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2857

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)